

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2196

17 septembre 2011

### SOMMAIRE

Accero Canada Holdings S. à r.l. ....	105388	Fredinvest S.A. ....	105407
A & D Management S.à r.l. ....	105389	Galhia Recording Studios S.à r.l. ....	105401
ARC China Investment Funds ....	105404	Heredia S.A. ....	105400
Binter S.A. ....	105405	Hohenzollern ....	105392
CGM Lux 3 S.à r.l. ....	105371	Immobilière Orion S.A. ....	105403
CHRIPET Invest S.à r.l. ....	105382	International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire ....	105398
Commercial Metals Company US (Luxem- bourg), S.C.S. ....	105366	JSFAOR Société Civile Immobilière ....	105407
CPB Invest Co. S.à r.l. ....	105383	Kantrade S.à r.l. ....	105406
D.B. International Finance S.A. SPF ....	105372	La Société Anonyme Les Oliviers S.A. ..	105379
DH O Alpha Lux S.à r.l. ....	105375	Mark IV USA S.à r.l. ....	105375
DH O Beta S.à r.l. ....	105379	Melchior Selected Trust ....	105376
DIELEMAN Art et Bronze International S.à r.l. ....	105381	Monteverde S.A. ....	105380
DMX S.A. ....	105385	Nordic Star S.A. ....	105373
DS Turkey 4 S.à r.l. ....	105388	Nordic Star SPF S.A. ....	105373
Dundee International (Luxembourg) Hol- dings S.à r.l. ....	105374	Orea International S.à r.l. ....	105362
Eagle Energy Group S.A. ....	105400	Powertrain S.à r.l. ....	105376
ECF Dundee Retail S.à r.l. ....	105386	Proo Group S.à r.l. ....	105389
Ecke Golden S.à r.l. ....	105381	PS Holding Luxembourg S.A. ....	105395
Eco-Concept S.à r.l. ....	105362	Rayfloor S.A. ....	105391
Elite Strategic Funds ....	105395	Rhune S.A. ....	105386
Elit Properties S.A., SPF ....	105404	SIRA SERVICES Luxembourg ....	105372
EPF Capital Business Park S.à r.l. ....	105404	Société luxembourgeoise de révision S.à r.l. ....	105398
Europanel Sicav ....	105405	US Rouge Dragon S.à r.l. ....	105396
Europa Ruby S.à r.l. ....	105403	Voxel International S.à r.l. ....	105379
Europolis S.A. ....	105405	WIHSA Holdings S.A. ....	105371
FA Mezzanine Investments S.à r.l. ....	105375	Woodbridge International Holdings S.A. .....	105382
Fermain Investments S.C.S. ....	105365	Zandymoor S.à r.l. ....	105374
First Data International Luxembourg III S.à r.l. ....	105393		
Flowserve Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	105408		

**Orea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Noël Joailler Créateur.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 1, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 137.376.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Pierre NOËL, gérant de société, né à Metz (F), le 6 décembre 1975, demeurant F-57950 Montigny les Metz, 8, rue Victor Hugo,

2. NOEL JOAILLER CREATEUR, une société par actions simplifiée constituée et existante sous les lois françaises, établie et ayant son siège social à F-57000 Metz, 1, rue du petit Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro TI 369 801 501, ici représentée par Monsieur Pierre NOËL, président du Conseil de Surveillance, né à Boulay (France), le 14 décembre 1935, demeurant à F-57950 Montigny les Metz, 18, rue Franchet d'Esperey.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Orea International S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1333 Luxembourg 1, rue de Chimay, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.376, constituée selon un acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1003 du 23 avril 2008.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de rajouter une enseigne commerciale suivante à la société Orea International S.à r.l.: «Noël Joailler Créateur».

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** La Société prend a dénomination de «Orea International S.à r.l.» et elle fera le commerce sous l'enseigne commerciale «Noël Joailler Créateur».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-P. NOËL, P. NOËL et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/34019. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107951/40.

(110123721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Eco-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 162.556.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf,

Am sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit Amtssitz in Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Jeannot WEBER, Kaufmann und Ofenbauer, geboren in Luxemburg, am 05. Januar 1951, wohnhaft in D-53498 Bad Breisig, Arweg, 55.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Gesellschaftsform.** Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft umfasst anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter umfassen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmangengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

**Art. 2. Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist

- der Verkauf von Öfen und Ofenzubehör, Heizkaminen, Schornsteinsystemen, Wandheizungen und Klimawände, ökologische Baustoffe und Dämmmaterialien,
- die Montage von Öfen und Kaminen samt Zubehör,
- die Montage von Wandheizungen und Klimawänden (ohne Installateurarbeiten),
- die Montage von ökologischen Dämmstoffen,
- das Verarbeiten von ökologischen Kalk- und Lehmputzen,
- die Entwicklung von Strahlungsheizungssystemen, und
- die baubiologische Beratung.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet " ECO-CONCEPT S.à r.l.".

**Art. 4. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Lausdorn.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden. Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125 €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt vom alleinigen Gesellschafter, dem Komparenten Herrn Jeannot WEBER, wohnhaft in D-53498 Bad Breisig, Arweg, 55, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 €) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

**Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

**Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.** Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

**Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.** Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

**Art. 10. Übertragung der Anteile.**

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

**Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten. Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung. In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

**Art. 13.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

**Art. 14.** Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

#### **Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.**

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter umfasst, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

**Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17. Inventar-Bilanz.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

**Art. 18. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 19. Schlussbestimmung.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2011.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzungen der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendvierhundertfünfzig Euro (1.450 €) geschätzt.

*Gesellschafterversammlung*

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-9968 Lausdorn, Maison 2, festgesetzt.
- 2) Der alleinige Gesellschafter Herr Jeannot WEBER, Kaufmann und Ofenbauer, geboren in Luxemburg, am 05. Januar 1951,

wohnhaft zu D-53498 Bad Breisig, Arweg, 55, ernennt sich selbst auf unbestimmte Dauer zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECO-CONCEPT S.à r.l., und ernennt Herrn Andreas SCHENK, Keramiker und Baubiologe, geboren am 24. November 1972 in Bendorf (D), wohnhaft in D-56598 Rheinbrohl, Bitzerweg, 28, auf unbestimmte Dauer zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECO-CONCEPT S.à r.l.

Die Gesellschaft wird verpflichtet wie folgt:

- Sowohl der administrative als auch der technische Geschäftsführer verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift bis zum Betrag von zweitausendfünfhundert (2.500.-) Euro.
- Die Gesellschaft wird für Beträge die zweitausendfünfhundert (2.500.-) Euro übersteigen nur durch die gemeinsame Unterschrift des administrativen und technischen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WEBER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2011. Relation: GRE/2011/2777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 29. Juli 2011.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2011109978/162.

(110126027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.376.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Fermain Investments S.à r.l. (actuellement Fermain Investments S.C.S.), ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite sous le numéro B 132.376 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2551 du 9 novembre 2007,

acte enregistré à Luxembourg AC, le 29 août 2007, LAC/2007/24226, aux droits de 767.199,70 € et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 16 octobre 2007 sous le numéro L 070140907.05, une erreur

matérielle s'est glissée tant dans la version anglaise que dans la version française relative à la dénomination de l'associé sous le n<sup>o</sup> XV.

En effet, les deux versions anglaise et française indiquent la dénomination de l'associé sub XV. comme «Waderslade Limited» au lieu de «Walderslade Limited».

Il y a donc lieu de rectifier la dénomination du comparant sub XV. Comme suit:

*Version anglaise:*

«XV. Walderslade Limited, a company incorporated under the laws of Isle of Man, having its registered address at St James' Chambers, Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM99 1PP, by virtue of a proxy given in Guernsey, on July 2, 2007;»

*Version française:*

«XV. Walderslade Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey ayant son siège social à St James' Chambers, Athol Street, Douglas, Ile de Man, IM99 1PP, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 2 juillet 2007;»

Signé: Notaire Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31893. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2011110856/35.

(110126902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

**Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.545.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CMC GH, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE-19808, State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under company number 4979190 (the "Contributor" or the "Limited Partner"), here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk of notary, with professional address in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Commercial Metals Company US, LLC, a limited liability corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE-19808, State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under company number 4965003 (the "General Partner and together with the Contributor the "Partners"), here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk of notary, with professional address in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the appearing parties are the current partners owning all the issued and outstanding corporate units of Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., a Luxembourg Limited Corporate Partnership ("société en commandite simple") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.545 (the "Company")

(ii) That the Partners wish to amend the Company's partnership deed in order to provide for the possibility of the Company to issue common non voting units and accordingly to provide for a new article "13.3." in the Company's partnership agreement dated 21 April 2011;

(iii) That the Contributor is the sole legal and beneficial owner of the following assets (the "Assets"):

(a) all the 30,000 (thirty thousand) quotas representing all the issued and outstanding quotas of Commercial Metals International GmbH, a limited liability company, (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), incorporated, organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office (Sitz) at Baar and its place of business at Lindenstrasse 14, CH-6340 Baar, canton Zug, Switzerland, registered with the Commercial register of Zug under registration number

CH-170.3.010.397-2 and having a value, as of June 24, 2011 of EUR 614,780,022 (six hundred fourteen millions seven hundred eighty thousand and twenty-two Euros);

(b) an uncontested, current and immediately exercisable receivable of an amount of USD 73,612,774.69 (seventy-three million six hundred twelve thousand seven hundred seventy-four and 69/100 United States dollars) (in EUR amounting to EUR 51,264,519.89 by using the following EUR/USD exchange rate as of June 22, 2011: 1 EUR = 1.43594 USD);

(c) an uncontested, current and immediately exercisable receivable of an amount of PLN 134,005,094.17 (one hundred thirty four million five thousand ninety four and 17/100 Polish Zloty) (in EUR amounting to EUR 33,668,098.97 by using the following EUR/PLN exchange rate as of June 22, 2011: 1 EUR = 3.98018 PLN);

(d) an uncontested, current and immediately exercisable receivable of an amount of PLN 263,945,497.02 (two hundred sixty three million nine hundred forty five thousand four hundred ninety seven and 02/100 Polish Zloty) (in EUR amounting to EUR 66,314,964.91 by using the following EUR/PLN exchange rate as of June 22, 2011: 1 EUR = 3.98018 PLN);

(iv) That the Contributor wishes to contribute the Assets to the Company's unit capital and that the Partners are willing to accept such contribution.

(v) That the Partners have unanimously waived any convening notice right and have therefore unanimously adopted the following resolutions.

#### *First resolution*

The Partners hereby unanimously resolve to provide the possibility for the Company to issue common non voting units as follows provided that a partner may only hold non voting common units if it holds also ordinary common units with voting rights.

The Partners therefore resolve to include a new article 13.3 in the Company's partnership agreement dated April 21, 2011 as follows:

“ **13.3.** The Company may also issue non voting common units (“Non Voting Units”) to partners holding ordinary units of the Company having voting rights. At no time a partner of the Company may hold only Non Voting Units. In case a partner wishes to sell, transfer or otherwise dispose of his ordinary Units, then such partner shall concomitantly sell, transfer or otherwise dispose of his Non Voting Units. The Non Voting Units shall have the same financial rights and the same nominal value, at any time, as the ordinary Units of the Company to which voting rights are attached”.

#### *Second resolution*

It is hereby unanimously resolved to amend and restate article 13 of the Company's partnership agreement dated 21 April 2011 which shall then read as follows:

#### “ **Art. 13. Powers and Voting rights**

13.1. Each Unit entitles to one vote in general meetings of partners.

13.2. Each partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of partners.

13.3. The Company may also issue non voting common units (“Non Voting Units”) to partners holding ordinary units of the Company having voting rights. At no time a partner of the Company may hold only Non Voting Units. In case a partner wishes to sell, transfer or otherwise dispose of his ordinary Units, then such partner shall concomitantly sell, transfer or otherwise dispose of his Non Voting Units. The Non Voting Units shall have the same financial rights and the same nominal value, at any time, as the ordinary Units of the Company to which voting rights are attached”

#### *Third resolution*

It is unanimously resolved to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the unit capital of the Company by an amount of EUR 766,027,604 (seven hundred sixty-six million twenty seven thousand six hundred and four Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euros) to EUR 766,047,604 (seven hundred sixty-six million forty seven thousand six hundred and four Euros) by the issue of:

- 758,367,328 (seven hundred fifty-eight million three hundred sixty-seven thousand three hundred twenty-eight) new ordinary Units having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “New Units 1”); and

- 7,660,276 (seven million six hundred sixty thousand two hundred seventy-six) Non Voting Units having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “New Units 2” and together with the New Units 1 the “New Units”);

the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Assets.

#### *Fourth resolution*

It is hereby unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Units by a contribution in kind consisting of the Assets.

*Contributors' intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, and declares to subscribe all the New Units.

*Description of the contribution*

The total aggregate value of the Assets is EUR 766,027,604 (seven hundred sixty-six million twenty seven thousand six hundred and four Euros).

The value of the Contribution has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor dated 24 June 2011. Such valuation has been accepted though a statement on contribution value issued by the Company's general partner and dated 24 June 2011. This certificate of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution's existence has been given to the Company.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

1. CMC GH, LLC holds 758,387,128 (seven hundred fifty-eight million three hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-eight) Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;
2. Commercial Metals Company US, LLC holds two hundred (200) Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each; and
3. CMC GH, LLC holds 7,660,276 (seven million six hundred sixty thousand two hundred seventy-six Euros) Non Voting Units having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's partnership agreement dated 21 April 2011 which shall then be read as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The issued and fully subscribed unit capital of the Partnership is set at EUR 766,047,604 (seven hundred sixty-six million forty-seven thousand six hundred and four Euros) represented by (i) 758,387,328 (seven hundred fifty-eight million three hundred eighty-seven thousand three hundred twenty-eight) units of EUR 1.00 (one Euro) each (hereafter collectively referred to as the “Units” and individually as a “Unit”) and (ii) 7,660,276 (seven million six hundred sixty thousand two hundred seventy-six Euros) Non Voting Units (as defined below) of EUR 1.00 (one Euro) each.

5.2. The General Partner subscribes 200 (two hundred) Units representing a total contribution of EUR 200 (two hundred Euros).

5.3. The Limited Partner subscribes (i) 758,387,128 (seven hundred fifty-eight million three hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-eight) Units representing a total contribution of EUR 758,387,128 (seven hundred fifty-eight million three hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-eight Euros) and (ii) 7,660,276 (seven million six hundred sixty thousand two hundred seventy-six) Non Voting Units representing a total contribution of EUR 7,660,276 (seven million six hundred sixty thousand two hundred seventy-six Euros).

5.4. All the Units and all the Non Voting Units are fully paid up.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand five hundred euro (€ 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin 2011.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

CMC GH, LLC, une société à responsabilité limitée constituée, régie et existant sous les loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE-19808, Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrit près du "Delaware Secretary of State" sous le numéro de société 4979190 (the l'"Apporteur" ou l'"Associé Commanditaire"), ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Commercial Metals Company US, LLC, une société à responsabilité limitée constituée, régie et existant sous les loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, County of New Castle, DE19808, Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrit près du "Delaware Secretary of State" sous le numéro de société 4965003 (l'"Associé Commandité" et ensemble avec l'Apporteur les "Associés"), ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que les parties comparantes sont les associés actuels détenant l'ensemble des parts d'intérêts de la société Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.545 (la "Société")

(ii) Que les Associés désirent modifier le contrat de partenariat de la Société afin de prévoir la possibilité pour la Société d'émettre des parts d'intérêts ordinaires sans droit de vote et partant de prévoir un nouvel article «13.3» au contrat de partenariat de la Société daté du 21 avril 2011;

(iii) Que l'Apporteur est le seul détenteur économique et juridique des actifs suivants (les «Actifs»):

(a) toutes les 30.000 (trente mille) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de Commercial Metals International GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), constituée, régie et existant sous les lois de la Suisse, ayant son siège social (Sitz) à Baar et son siège d'activité au 14 Lindenstrasse, CH-6340 Baar, canto de zUg, Suisse, inscrite au registre de commerce de Zug sous le numéro d'enregistrement CH-170.3.010.397-2 et ayant une valeur, au 24 juin 2011, de 614.780.022 EUR (six cent quatorze millions sept cent quatre-vingt mille vingt-deux Euros);

(b) d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de 73.612.774,69 USD (soixante-treize millions six cent douze mille sept cent soixante quatorze et 69/100 dollars américains) (dont le montant en Euros est de EUR 51.264.519,89) en utilisant le taux de change EUR/USD au 22 juin 2011 comme suit 1 EUR = 1,43594 USD);

(c) d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de PLN 134,005,094.17 (cent trente-quatre millions cinq mille quatre-vingt-quatorze et 17/100 Zloty Polonais) (dont le montant en EUR est de 33.668.098,97 EUR) en utilisant le taux de change EUR/PLN suivant au 22 juin 2011: 1 EUR = 3,98018 PLN); et

(d) d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de PLN 263.945.497,02 (deux cent soixante trois millions neuf cent quarante cinq mille quatre cent quatre vingt dix sept et 02/100 Zloty Polonais) (dont le montant en EUR est de 66.314.964,91 EUR) en utilisant le taux de change EUR/PLN suivant au 22 juin 2011: 1 EUR = 3,98018 PLN);

(iv) Que l'Apporteur souhaite apporter l'Actif au capital social de la Société et que les Associés consentent à accepter cet apport; et

(v) Que les Associés ont renoncé à leur droit de convocation préalable et on unanimement adopté les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Il est unanimement décidé de prévoir la possibilité pour la Société d'émettre des parts d'intérêts ordinaires sans droit de vote comme suit étant entendu qu'un associé ne peut détenir des parts d'intérêts ordinaires sans droit de vote que s'il détient également des parts d'intérêts ordinaires avec droit de vote.

Les Associés décident partant de prévoir un nouvel article 13.3 dans le contrat de partenariat de la Société daté du 21 avril 2011 comme suit:

« **13.3.** La Société peut également émettre des parts d'intérêts sans droit de vote («Parts Sans Droit de Vote») aux associés détenant des parts d'intérêts ordinaires de la Société avec droit de vote. A aucun moment un associé de la Société ne pourra détenir que des Parts Sans Droit de Vote. Dans le cas où un associé désire vendre, transféré ou disposer autrement de ses Parts d'Intérêts ordinaires, alors cet associé doit concomitamment vendre, transférer ou disposer autrement des Parts Sans Droit de Vote. Les Parts Sans Droit de Vote auront les mêmes droits financiers et la même valeur nominale, à tout moment, que les Parts d'Intérêts ordinaires de la Société auxquelles des droits de vote sont liées».

### *Deuxième résolution*

Il est unanimement décidé de modifier et de réécrire l'article 13 du contrat de partenariat de la Société daté du 21 avril 2011 qui devra dès lors être lu comme suit:

#### **« Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.**

13.1. Chaque Part d'Intérêt donne droit à une voix à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé peut donner mandat à toute personne ou entité sur base d'une procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail, afin de le représenter à une assemblée générale des associés.

13.3. La Société peut également émettre des parts d'intérêts sans droit de vote («Parts Sans Droit de Vote») aux associés détenant des parts d'intérêts ordinaires de la Société avec droit de vote. A aucun moment un associé de la Société ne pourra détenir que des Parts Sans Droit de Vote. Dans le cas où un associé désire vendre, transférer ou disposer autrement de ses Parts d'Intérêts ordinaires, alors cet associé doit concomitamment vendre, transférer ou disposer autrement des Parts Sans Droit de Vote. Les Parts Sans Droit de Vote auront les mêmes droits financiers et la même valeur nominale, à tout moment, que les Parts d'Intérêts ordinaires de la Société auxquelles des droits de vote sont liées.»

### *Troisième résolution*

Il est unanimement décidé d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de 766.027.604 EUR (sept cent soixante six millions vingt sept mille six cent quatre Euros) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (20.000 Euros) à 766.047.604 EUR (sept cent soixante six million quarante sept mille six cent quatre Euros) par l'émission de:

- 758.367.328 (sept cent cinquante huit millions trois cent soixante-sept mille trois cent vingt-huit) nouvelles Parts d'Intérêts ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) (les «Nouvelles Parts 1»); and

- 7.660.276 (sept millions six cent soixante mille deux cent soixante-seize) nouvelles Parts d'Intérêts ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) (les «Nouvelles Parts 2») et avec les Nouvelles Parts 1 les «Nouvelles Parts») le tout devant être entièrement libéré par l'apport en nature de l'Apporteur des Actifs.

### *Quatrième résolution*

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par un apport en nature des Actifs.

#### *Intervention des Apporteurs - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, et déclare souscrire toutes à toutes les Nouvelles Parts.

#### *Description de l'apport*

La valeur d'ensemble totale de l'Apport est de 766.027.604 EUR (sept cent soixante-six millions vingt-sept mille six cent quatre Euros).

La valeur de l'Apport a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur et daté du 24 juin 2011. Cette valorisation a été acceptée par l'associé commandité de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date 24 juin 2011. Ce certificat de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement avec lui.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie à la Société.

### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation dans la Société est maintenant composée de:

1. CMC GH, LLC détient 758.387.128 (sept cent cinquante huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-huit) Parts d'Intérêts ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune;

2. Commercial Metals Company US, LLC détient deux cent (200) Parts d'Intérêts ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune; et

3. CMC GH, LLC détient 7,660,276 (sept millions six cent soixante mille deux cent soixante-seize) Parts Sans Droit de Vote ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 du contrat de partenariat de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**“ Art. 5. Capital.**

5.5. Le capital social émis et entièrement souscrit de la Société est fixé à 766.047.604 EUR (sept cent soixante six millions quarante sept mille six cent quatre Euros) représenté par (i) 758,387,328 (sept cent cinquante huit millions trois cent quatre vingt sept mille trois cent vingt huit) parts d'intérêts de 1 EUR (un Euro) chacune (ci-après collectivement les “Parts d'Intérêts” et individuellement “Part d'Intérêt”) et (ii) 7,660,276 (sept millions six cent soixante mille deux cent soixante-seize) Parts Sans Droit de Vote (comme définies ci-dessous) de 1 EUR (un Euro) chacune.

5.6. L'Associé Commandité souscrit à 200 (deux cent) Parts d'Intérêts représentant un apport total de 200 EUR (deux cent Euros).

5.7. L'Associé Commanditaire souscrit à (i) 758.387.128 (sept cent cinquante huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-huit) Parts d'Intérêts représentant un apport total de 758.387.128 EUR (sept cent cinquante huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-huit Euros) et (ii) 7,660,276 (sept millions six cent soixante mille deux cent soixante-seize) Parts Sans Droit de Vote représentant un apport total de 7,660,276 EUR (sept millions six cent soixante mille deux cent soixante-seize Euros).

5.8. Toute les Parts d'Intérêts et toutes Parts Sans Droit de Vote sont entièrement libérées.”

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ quatre mille cinq cents euros (€ 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: EAC/2011/8620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011101802/277.

(110115843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.073.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CGM Lux 3 S. à r. l.

Detlef Koppenhagen / Dr. Bernhard Weber

Référence de publication: 2011104937/12.

(110119452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur, est: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le code postal de l'adresse professionnelle de M<sup>e</sup> Jacques Loesch et de M<sup>e</sup> Tom Loesch est: L-1855 Luxembourg

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 30 juin 2011*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; président.

- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Kenneth W. Mc CARTER, avocat, demeurant professionnellement Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada;

- Monsieur Alain STEICHEN, avocat, demeurant professionnellement 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Monsieur Winston BOW, Vice President and Director of Taxes, demeurant professionnellement 25, Astor Avenue, Toronto, Ontario M4G 3M1;

- Monsieur Gregory J. DART, Vice President, demeurant professionnellement 40, St Andrews Gardens, Toronto, Ontario M4W 2E1.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WIHSA Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011107187/32.

(110122058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

---

**D.B. International Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

En date du 5 juillet 2011, l'actionnaire unique de la Société a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, ERNST & YOUNG S.A.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011104945/19.

(110119318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**SIRA SERVICES Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1881 Luxembourg, 28, boulevard Kaltreis.

R.C.S. Luxembourg B 162.562.

—  
**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Il a été décidé, pour Sira Services s.à r.l., de créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1/07/2011.

a) Adresse de la succursale:

28 Boulevard Kaltreis, L-1881, Luxembourg

b) Activités: Multiservices à la personne:

Travaux de Ménage, livraison de courses à domicile, Garde d'enfant, Soutien scolaire, Cours de langue, Assistance informatique, Assistance administrative, Travaux de bricolage, Jardinage et espace vert.

c) Enregistrement au Registre:

R.C.S. Metz TI 527 696 686 -N° de Gestion 2010 B 868

d) Dénomination et forme juridique:

SIRA SERVICES.

Forme juridique: s.à.r.l.

e) Dénomination de la succursale:

SIRA SERVICES Luxembourg.

f) Le(s) Avant(s) droit d'engager la société:

Monsieur DEMBELE Clément.

Identité et Fonction:

- Date et Lieu de naissance: 12/11/1974 à OUAGADOUGOU (Burkina Faso),

- Adresse: 15, rue des mesoyers, 57050 Metz

- Fonction: Gérant de la société SIRA SERVICES

g) Représentant permanent de la succursale:

Monsieur SCHAEFFER Freddy.

Identité et Fonction:

- Date et Lieu de naissance: 03/07/1958 à Luxembourg-Ville,

- Adresse: 28, Bd Kaltreis, 1881 Luxembourg-Ville

- Fonction: Responsable succursale de la société SIRA SERVICES Luxembourg

Clément DEMBELE.

Référence de publication: 2011111394/35.

(110126615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Nordic Star SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Nordic Star S.A.)**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 161.625.

L'an deux mil onze, le quatorze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme sous la dénomination de NORDIC STAR S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie,

constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 16 juin 2011, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo PANICO, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paolo PANICO, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

1. Changement de la dénomination de la société en NORDIC STAR SPF S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société;

2. Modification de l'objet social de la société de «soparfi» en «société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF)» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société;

3. Modification de l'article 15 des statuts de la société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 900 actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en NORDIC STAR SPF S.A.,  
et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société de gestion de patrimoine familiale est régie par les présents statuts sous forme de société anonyme sous la dénomination de NORDIC STAR SPF S.A..

*Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société de «soparfi» en «société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf)»,

de sorte que l'article 2 relatif à l'objet social de la société se lira dorénavant comme suit:

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, suite à l'adoption du statut SPF par la société, d'ajouter dans le dernier article des statuts, la référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial,

de sorte que le dernier article des statuts se lira comme suit:

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial trouveront application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Panico, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2011. LAC/2011/32823. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104386/75.

(110119724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Zandymoor S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 avril 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011104947/14.

(110119365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Mark IV USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.610.

Il résulte des résolutions de l'associé de la société Mark IV USA S.à r.l. tenues en date du 19 juillet 2011 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

A compter du 19 juillet 2011 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes sont nommées Gérant A:

Monsieur Edward Rae Steele né le 22 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse 501 John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, New York, aux Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur Mark Gilbert Barberio né le 26 mai 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse 501 John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, New York, aux Etats-Unis d'Amérique.

A compter du 19 juillet 2011 et pour une durée indéterminée la personne suivante est nommée Gérant B:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 9.098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mark IV USA S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2011105028/23.

(110119372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**FA Mezzanine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104967/11.

(110119495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**DH O Alpha Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.557.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 JUIL. 2011.

DH O Alpha Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011104949/13.

(110119080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Melchior Selected Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.615.

—  
*Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 11 Avril 2011*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

\* de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Mr Ulrich LICHTENBERG, Président du Conseil d'Administration

- Mr Magnus SPENCE, Administrateur

- Mr Claude PECH, Administrateur

- Mr Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur

- Mr Richard JONES, Administrateur

- Mr Niccolo CAISSOTTI DI CHIUSANO, Administrateur

\* de décharger Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée de la Société au titre de l'exécution de leur mandat pour l'année fiscale prenant fin au 31 décembre 2010;

\* de nommer, sous réserve de l'accord de la Commission de surveillance du secteur financier, KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée de la Société, pour l'année fiscale débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qui approuvera les Etats Financiers pour l'année fiscale prenant fin au 31 décembre 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président du Conseil d'Administration:*

- Mr Ulrich LICHTENBERG, SWISS FAMILY TRUST AG, Bahnhofstrasse, 24, PO BOX 2520, CH-8022 ZURICH

*Administrateurs:*

- Mr Magnus SPENCE, DALTON STRATEGIC PARTNERSHIP LLP, Third Floor, Princes Court, 7 Princes Street, EC2R 8AQ London

- Mr Claude PECH, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Mr Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Mr Richard JONES, DALTON STRATEGIC PARTNERSHIP LLP, Third Floor, Princes Court, 7 Princes Street, EC2R 8AQ London

- Mr Niccolo CAISSOTTI DI CHIUSANO, 31, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

*Le Réviseur est:*

- KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011110466/41.

(110125307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Powertrain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 111.289.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of March.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "POWERTRAIN S.à r.l.", (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 111.289), incorporated by a notarial deed on October 4, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 279 of February 8, 2006.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Rachel UHL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Valérie WOZNIAK, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Nicolas DUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Presentation and approval of the annual accounts as at December 31, 2010;
- 2) Decision to put the company into liquidation.
- 3) Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

II.- The Sole Shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or its proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder approves the annual accounts as at 31 December 2010. Taking into consideration the loss brought forward as at January 1, 2010 in the amount of EUR 2,053,721.40, the total loss as at December 31, 2010, amounts to EUR 2,107,503.78.

*Second resolution*

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "POWERTRAIN S.à r.l.".

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to pronounce its liquidation as of today.

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 43298).

*Fourth resolution*

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of the Sole Shareholder if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-et-un mars.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de «POWERTRAIN S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 111.289), constituée suivant acte notarié en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 279 du 8 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Valérie WOZNIAK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 2) Dissolution anticipée de la Société.
- 3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant l'associé unique présent ou représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par l'associé ou son mandataire et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010. Compte tenu du report déficitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 d'un montant de EUR 2,053,721.40, le solde en perte au 31 décembre 2010 se chiffre à EUR 2,107,503.78.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «POWERTRAIN S.à r.l.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, V. WOZNIAK, N. DUMONT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juin 2011. Relation LAC/2011/29597. Reçu douze euros (12,00 euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102050/125.

(110116135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**DH O Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.128.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 JUIL. 2011.

DH O Beta S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011104950/13.

(110119081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**La Société Anonyme Les Oliviers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

\* Monsieur Serge HIRSCH, administrateur de société, né le 22 décembre 1963 à Longeville-lès-Metz, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

\* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née le 14/01/1951 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

\* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- A été réélue au poste de Commissaire:

\* Montbrun Révision Sarl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse – 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011105443/24.

(110120835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Voxel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.140.

*Rectificatif au dépôt fait au registre de commerce et des sociétés en date du 28/03/2011, référence L110048861*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire dressée par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2011, une erreur de calcul s'est glissée dans la quatrième résolution (souscription-libération), notamment dans les trois derniers paragraphes.

Pour rectifier cette erreur de calcul il y a lieu de lire dans le texte français:

«Le montant de 40.767.160 PLN est estimé à EUR 10.491.857,11 sur base du taux de change du 8 février 2011, étant de 3,8856 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT QUARANTE ET UN EUROS (781.741.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir neuf millions sept cent dix mille cent seize euros et onze cents (EUR 9.710.116,11) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.»

Et dans le texte anglais:

"The amount of 40,767,160 PLN is estimated at EUR 10,491,857.11 on basis of the exchange rate dated February 8<sup>th</sup>, 2011, being 3.8856 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of seven hundred eighty-one thousand seven hundred forty-one euros (EUR 781,741.-) is transferred to the share capital and the surplus, being nine million seven hundred ten thousand one hundred sixteen euros and eleven cents (EUR 9,710,116.11), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities."

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour VOXEL International S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33327. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur p.d. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Référence de publication: 2011110364/36.

(110126294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

### Monteverde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.792.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le lundi 25 juillet 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

\* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2011105498/22.

(110120372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**DIELEMAN Art et Bronze International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 37.629.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.à r.l. DIELEMAN Art et Bronze international, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.629.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Yves TUMBA MWANA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait conforme  
Maître Yves TUMBA MWANA  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011104951/19.

(110119387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

—  
**Ecke Golden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 6, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 162.576.

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Bruno Miguel SARAIVA BORGES, chauffeur, né le 14 juin 1982 à Seia (P), demeurant à L-3727 Rumelange, 12, rue Haute,

3) Madame Ana Sofia FRANCA DA COSTA, serveuse, née le 2 février 1991 à Boa Ventura (P), demeurant à L-1130 Luxembourg, 57, rue d'Anvers.

3) Madame Celeste RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, cafetière, née à Salvaterra de Magos (P) le 12 mai 1969, demeurant à L-1130 Luxembourg, 57, rue d'Anvers.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Golden Café S.à r.l., ayant son siège social à L-1424 Luxembourg, 6, rue André Duchscher, constituée suivant acte du notaire instrumentaire du 29 juin 2011, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «ECKE GOLDEN S.à r.l.» et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «ECKE GOLDEN S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte,

Signé: B. SARAIVA BORGES, A. FRANCA DA COSTA, C. RODRIGUES DA SILVA GONCALVES, Patrick SERRES.  
Enregistré à Remich, le 27 juillet 2011. Relation: REM/2011/1021. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 août 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011111459/35.

(110126906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

**Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur, est: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le code postal de l'adresse professionnelle de M<sup>e</sup> Jacques Loesch et de M<sup>e</sup> Tom Loesch est: L-1855 Luxembourg

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 30 juin 2011*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; président.
- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Kenneth W. Mc CARTER, avocat, demeurant professionnellement Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada;
- Monsieur Alain STEICHEN, avocat, demeurant professionnellement 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
- Monsieur Winston BOW, Vice President and Director of Taxes, demeurant professionnellement 25, Astor Avenue, Toronto, Ontario M4G 3M1;
- Monsieur Gregory J. DART, Vice President, demeurant professionnellement 40, St Andrews Gardens, Toronto, Ontario M4W 2E1.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Woodbridge International Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011107196/32.

(110122056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

**CHRIPET Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.536.

Im Jahre zweitausendundelf, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz zu Luxembourg,

Ist erschienen:

Herr Christoph WEYER, Geschäftsführer, geboren in Überherrn (Deutschland), am 21. September 1959, wohnhaft in D-66802 Überherrn, Baroniestrasse 15 (Deutschland).

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Der Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHRIPET Invest S.à r.l., mit Sitz in L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg unter Nummer B 132.536, gegründet gemäss notarieller Urkunde am 25. September 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2588 vom 13. November 2007. Die Satzung wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 15. Januar 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 556 vom 16. März 2010.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Christoph WEYER, vorbenannt, über folgende Tagesordnung zu beschliessen:

*Tagesordnung*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai nach L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Erschienene folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5481 Wormeldange, 1, rue du Quai nach L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolgedessen beschliesst der Gesellschafter Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg,,

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. WEYER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32286. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. Juli 2011.

Référence de publication: 2011108653/39.

(110124562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**CPB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.532.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.361,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 15 June 2011,

2) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 14 June 2011,

3) ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of a power of attorney dated 14 June 2011,

in their capacity as shareholders of CPB Invest Co. S.à r.l., formerly GKS Invest Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.532, incorporated on 30 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 834 of 28 April 2011, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the before mentioned notary on 5 May 2011 (not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Company).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. and ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. are the shareholders (the Shareholders) of the Company and represent the entire share capital of the Company;

II. the Shareholders take the following resolution:

#### *Resolution*

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company to 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and to subsequently amend article 2 paragraph 2.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **Art. 2. Registered office. Paragraph 2.1.**

“2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing, signed together with the notary the present original deed.

#### **Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes**

Am sechzehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausendelf,  
sind vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg,

#### ERSCHIENEN:

1) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 15 Juni 2011 erteilt wurde,

2) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 14 Juni 2011 erteilt wurde,

3) die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 14 Juni 2011 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der CPB Invest Co. S.à r.l., vormals GKS Invest Co. S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle in L-1653 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer 158.532, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg vom 30. Dezember 2010, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 834 von 28. April 2011, und deren Satzung zuletzt aufgrund der Urkunde des vorgenannten Notars am 5. Mai 2011 geändert wurde (noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (die Gesellschaft).

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l. und ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. sind die Gesellschafter der Gesellschaft (die Gesellschafter) und vertreten das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Gesellschafter fassen folgenden Beschluss:

#### *Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen den eingetragenen Gesellschaftssitz der Gesellschaft in die 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern zu verlegen und demzufolge Artikel 2 Absatz 2.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

#### **Art. 2. Gesellschaftssitz. Absatz 2.1.**

„2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

#### *Voraussichtliche Kosten*

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) betragen.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Personen und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011102523/127.

(110116733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

#### **DMX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 125.321.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011104952/13.

(110119184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Rhune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.742.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 mars 2011*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 16 mars 2011, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 16 mars 2011, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHUNE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011105577/22.

(110120725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**ECF Dundee Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 150.013.

—  
In the year two thousand eleven, on the first day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CS European Commercial No. 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500, with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 135.353,

here represented by Maître Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CS European Commercial No. 1 S.à r.l. is the sole member of ECF Dundee Retail S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500, with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 150.013 (the "Company"), incorporated by a notarial deed of Me Henri Hellinckx on 11 December 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 88 of 13 January 2010;

- that the item on which resolutions are to be taken is as follows:

Amendment of Article 3.1 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **3.1.** The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte)) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.”

- that the sole member has taken the following resolutions:

*Sole resolution*

The sole member RESOLVES to amend Article 3.1 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ **3.1.** The Company’s object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte)) (“Real Estate Companies”) and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.”

There being no further business, the meeting is adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

CS European Commercial No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.353,

ici représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d’une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- que CS European Commercial No. 1 S.à r.l., est l’unique associée de ECF Dundee Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.013 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 88 du 13 janvier 2010,

- que le point sur lequel des décisions doivent être prises est le suivant:

Modification de l’article 3.1 des statuts de la Société, afin qu’il ait la teneur suivante:

« **3.1.** L’objet de la Société est d’acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d’intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l’objet est, conformément à leurs statuts, (i) d’acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les «Sociétés Immobilières») et/ou (ii) d’acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d’intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.»

- qu’elle a pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L’associée unique DECIDE de modifier l’article 3.1 des statuts de la société dont la rédaction devient:

« **3.1.** L’objet de la Société est d’acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d’intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l’objet est, conformément à leurs statuts, (i) d’acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de co-

propriété (Teileigentumsrechte) (les «Sociétés Immobilières») et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante lui a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2011. Relation: LAC/2011/26952. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100966/107.

(110115038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**DS Turkey 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DS Turkey 4 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011104953/12.

(110119499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Accero Canada Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.245.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2011*

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 18 juillet 2011, il a été décidé:

- De révoquer Madame Stephanie Schutzler, avec effet immédiat, au poste de gérant A.
  - De révoquer Monsieur Sean Fallon, avec effet immédiat, au poste de gérant A.
  - De pourvoir au poste de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:
    - \* Monsieur John Patrick Borgerding, demeurant au 775 SW 134<sup>th</sup> Way, Newberry, Floride 32669, USA;
    - \* Monsieur Mark Edward Johnson, demeurant au 4535 SW 105<sup>th</sup> Drive, Gainesville, Floride 32608, USA
- Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Patrick Borgerding, gérant A;
- Monsieur Mark Edward Johnson, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pour ACCERO CANADA HOLDINGS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011105129/23.

(110120739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Proo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. A & D Management S.à r.l.).**

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.438.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, administrateur de sociétés, demeurant à L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler, agissant:

- en son nom personnel en qualité d'associé et en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Toni DUARTE, employé privé, demeurant à L-3453 Dudelange, 4, rue des Marguerites, associé dans la société ci-après citée,

en vertu d'une procuration datée du 28 juillet 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les comparants agissant en leurs dites qualités sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "A&D Management S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.438, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société a été constituée originairement sous la forme d'une société civile dénommée «ANTUNES IMMO S.CI.» suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 33 du 14 janvier 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2275 du 20 novembre 2009.

III) Que le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille cinquante euros (31.050,- €), représenté par mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, intégralement libérées.

IV) Ensuite les comparants préqualifiés agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «PROO GROUP S.à r.l.» et décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée «PROO GROUP S.à r.l.», régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide l'ajout d'une exploitation nouvelle dans l'objet social de la société, de sorte que l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services informatiques ainsi que la prestation de services publicitaires en qualité d'agence de publicité à l'exclusion de toute activité artisanale, le tout détaillé sous le portail internet dénommé PROO-Net (portail de petites et grandes annonces). La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Elle est autorisée à faire des emprunts pour son compte et accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, et aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

La société a également pour objet l'industrie de la viande, l'abattage de bestiaux, l'équarrissage, le désossage, le parage et le conditionnement de la viande de boucherie, le commerce et le négoce de viande, le tout détaillé sous le portail internet dénommé PROO-Meat, ainsi que l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce. Elle pourra en outre réaliser des études de marchés pour son compte ou pour le compte d'autres entreprises du même secteur au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser son extension, son développement et ainsi l'accomplissement de son objet social.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau gérant technique pour la nouvelle exploitation savoir:

Est nommé gérant technique pour l'exploitation de l'industrie de la viande pour une durée indéterminée:

Monsieur Esmael Nuno Carvalho de Andrade, né à Celorico de Basto (Portugal) le 9 septembre 1974, demeurant à L-5447 Schwepsange, 11, Cité Robi Goldschmit.

Pour l'exploitation de l'industrie de la viande la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur Esmael Nuno Carvalho de Andrade, en tant que gérant technique et du gérant administratif Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA.

Pour l'exploitation de prestations de services informatiques et publicitaires la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Madame Djamilia MAKACI, en tant que gérante technique et du gérant administratif Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Djamilia MAKACI, de sa fonction d'administrateur et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Paula Christina MOURA DOS SANTOS, de sa fonction de commissaire aux comptes et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler à L-3402 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en ses dites qualités a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Antunes Sequeira, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> août 2011. Relation: EAC/2011/10318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011109800/97.

(110126202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

**Rayfloor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.958.

L'an deux mil onze, le treizième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme RAYFLOOR S.A. avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 146 du 10 mars 1998 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 423 du 7 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Jean Manuel LOPEZ, avocat, né à le 7 juillet 1955 à La Coruna (Espagne), demeurant route de l'Aminona CP 48 39 74 MOLLENS VS (Suisse).

Le président désigne comme secrétaire Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Me Jean Manuel LOPEZ, précité.

L'actionnaire présent à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par celui-ci ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire présent, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 10.000,- (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 76.224,51 (soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents) à EUR 86.224,51,- (quatre-vingt-six mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents) par apport en espèces, sans création d'actions nouvelles.

- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

- Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'INTEGRALITE du capital social à savoir 500 (cinq cents) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaires représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'UNANIMITE les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.000,- (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 76.224,51 (soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents) à EUR 86.224,51,- (quatre-vingt-six mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents) par apport en espèces, sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles par un apport en espèces de l'actionnaire unique Me Jean Manuel LOPEZ, précité.

Preuve du versement de EUR 10.000 ayant été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide modifier en vue de refléter la résolution précédente le premier paragraphe de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.§1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-six mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante et un cents (EUR 86.224,51,-) représenté par cinq cents (500) actions sans mention de valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

105392

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean Manuel Lopez, Georgina Bastos-Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2011. LAC / 2011 / 32067. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104446/66.

(110119555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

### Hohenzollern, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.525.

Im Jahre zweitausendelf, den zwölften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "G.I.S.H.", mit Sitz in L-1940 Luxemburg, 218, route de Longwy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 141.157,

hier vertreten durch Herrn Paul WEILER, Privatangestellter, berufsansässig in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 12. Juli 2011.

Welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den

Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt. Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Daß Sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Hohenzollern" mit Sitz in L-1940 Luxemburg, 218, route de Longwy ist und das gesamte Kapital vertritt.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques DELVAUX, mit dem Amtssitz in Luxemburg am 21. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1044 vom 28. April 2008, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 137.525.

Alsdann ersuchte die Komparentin vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

#### Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin beschliesst den Gesellschaftssitz nach L3462 Dudelange, 3, rue Edison zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. (Absatz 1).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Dudelange. «

#### Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32730. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Juli 2011.

Référence de publication: 2011106815/42.

(110123264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

**First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l., with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

represented by Me Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 28<sup>th</sup>, 2011,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the undersigned notary to state:

I. That FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l. is the sole member of FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG III S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 132176 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on July 19, 2007, published in the Mémorial C of November 2, 2007 number 2480. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on December 22, 2008, published in the Mémorial C of March 26, 2009 number 658.

II. That the capital of the company is fixed at twenty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 21,250) divided into one hundred and seventy (170) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital of the Company by the issue of one thousand and eighty (1,080) new shares, each share having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) in the amount of one hundred and thirty-five thousand euro (EUR 135,000) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 21,250) to one hundred fifty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 156,250).

2) Subscription and paying-up of the one thousand and eighty (1,080) new shares by FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l. by a contribution in cash.

3) Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the proposed capital increase.

IV. After this had been set forth, the above named member representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decides to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and thirty-five thousand euro (EUR 135,000) so as to bring it from its present amount of twenty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 21,250) to one hundred fifty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 156,250) by the issue of one thousand and eighty (1,080) new shares, each share having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125).

*Subscription and Payment*

The one thousand and eighty (1,080) new shares have been subscribed by FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l., prenamed, and have been entirely paid up by a payment in cash of the amount of one hundred and thirty-five thousand euro (EUR 135,000).

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at one hundred fifty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 156,250) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.”

### Expenses

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

### **Follows the french version:**

En l'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

représentée par Maître Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l. est le seul associé de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132176 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2007, publié au Mémorial C du 2 novembre 2007 numéro 2480. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 décembre 2008, publié au Mémorial C du 26 mars 2009 numéro 658.

II. Que le capital de la Société est fixé à vingt et un mille deux cent cinquante euros (21.250 EUR) divisé en cent soixante-dix (170) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société par l'émission de mille quatrevingts (1.080) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR), d'un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt et un mille deux cent cinquante euros (21.250 EUR) à cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (156.250 EUR).

2) Souscription et libération des mille quatre-vingts (1.080) nouvelles parts sociales par FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l. par un apport en numéraire.

3) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

IV. Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (21.250 EUR) à cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (156.250 EUR) par l'émission de mille quatre-vingts (1.080) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR).

#### *Souscription et paiement*

Les mille quatre-vingts (1.080) nouvelles parts sociales ont été souscrites par FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l., prénommée, et ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000 EUR).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié et est maintenant rédigé de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (156.250 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.»

*Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9127. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Line Gerard.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102575/124.

(110117553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

---

**Elite Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.539.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2010 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 26.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011104954/13.

(110119074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**PS Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.734.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2011.*

*Résolutions:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Messieurs Salvatore Desiderio et Vincent Thill et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Monsieur Pietro GAETA, avocat, demeurant à I-80132 Naples (Italie), 74, Via Monte di Dio, président;

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur

Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L- 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2011105568/25.

(110120678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

**US Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 60.045.078,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.131.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

DMWSL 678 Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office at Tinopolis Centre, Park Street, Llanelli, Carmarthenshire SA15 3YE, United Kingdom, registered with the Company House of England and Wales under number 7657104, (the "Sole Shareholder"), represented pursuant to a proxy dated 24 June 2011 by Maître Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg (such proxy to be registered together with the present deed).

The Sole Shareholder is the sole shareholder of US Rouge Dragon S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 17 December 2008, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 144.131, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 9 February 2009, number C-278, (the "Company"). The articles of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on 24 June 2011, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and requested that the notary record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at sixty million eighteen thousand and sixty US dollars (USD 60,018,060.-), represented by sixty million eighteen thousand and sixty (60,018,060) shares, each having a nominal value of one US dollar (USD 1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand and eighteen US dollars (USD 27,018.-) from currently sixty million eighteen thousand and sixty US dollars (USD 60,018,060.-) to sixty million forty-five thousand and seventy-eight US dollars (USD 60,045,078.-), by the issue of twenty-seven thousand and eighteen (27,018) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each against a contribution in cash by the Sole Shareholder.

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand and eighteen US dollars (USD 27,018.-) from currently sixty million eighteen thousand and sixty US dollars (USD 60,018,060.-) to sixty million forty-five thousand and seventy-eight US dollars (USD 60,045,078.-), by the issue of twenty-seven thousand and eighteen (27,018) with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each (the "New Shares").

Each of the New Shares has been subscribed at an issue price of one US dollar (USD 1.00) and paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the New Shares has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to replace article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at sixty million fortyfive thousand and seventy-eight US dollars (USD 60,045,078.-) divided into sixty million forty-five thousand and seventy-eight (60,045,078) shares

with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

#### *A comparu*

DMWSL 678 Limited, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Tinopolis Centre, Park Street, Llanelli, Carmarthenshire SA15 3YE, Royaume Uni, enregistré auprès du Companies House de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7657104, (l'«Associé Unique»), représentée, en vertu d'une procuration en date du 24 juin 2011, par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

L'Associé Unique est l'associé unique de US Rouge Dragon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 décembre 2008, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.131, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 9 février 2009, numéro C-278, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 24 juin 2011, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante millions dix-huit mille soixante dollars US (USD 60.018.060,-), représenté par soixante millions dix-huit mille soixante (60.018.060) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,00).

II. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société, de sorte que des résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Que les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de vingt-sept mille dix-huit dollars US (USD 27.018,-) du montant actuel de soixante millions dix-huit mille soixante dollars US (USD 60.018.060,-) à soixante millions quarante-cinq mille soixante-dix-huit dollars US (USD 60.045.078,-), par l'émission de vingt-sept mille dix-huit (27.018) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,00), contre un apport en espèces par l'Associé Unique.

2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Par conséquent, les résolutions suivantes ont été prises :

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-sept mille dix-huit dollars US (USD 27.018,-) du montant actuel de soixante millions dix-huit mille soixante dollars US (USD 60.018.060,-) à soixante millions quarante-cinq mille soixante-dix-huit dollars US (USD 60.045.078,-), par l'émission de vingt-sept mille dix-huit (27.018) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,00), (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Chacune des Parts Sociales Nouvelles ont été souscrites à un prix d'émission d'un dollar US (USD 1,00) et payées en espèces par l'Associé Unique conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par les parties comparantes et le notaire soussigné et sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve du paiement de ces Parts Sociales Nouvelles a été montrée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de remplacer l'article 5 des statuts de la Société comme suit :

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante millions quarante-cinq mille soixante-dix-huit dollars US (USD 60.045.078,-) divisé en soixante millions quarante-cinq mille soixante-dix-huit (60.045.078) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,00) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.”

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation : RED/2011/1318. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103824/123.

(110117952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

#### **International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.467.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 janvier 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011104997/14.

(110119199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

#### **Société luxembourgeoise de révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 26.096.

L'an deux mil onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude KOEUNE, expert-comptable, né à Wiltz le 3 avril 1954, demeurant à L-1220 Luxembourg, 246, Rue de Beggen,

agissant en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée «Société Luxembourgeoise de révision S.à r.l.» avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, Rue de Beggen,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 16 juin 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 6 octobre 1987,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 26096.

Que suite à une cession de parts signée en date du 25 mai 2011 Madame Yvonne MULLER a cédé 15 (quinze) parts sociales à la société C.K. Finance S.A. et suite à une cession de parts signée en date du 29 juin 2011 la société C.K. Finance S.A. a cédé ces 15 (quinze) parts sociales à la société FIDEMON Sàrl. Monsieur Claude KOEUNE a cédé lors de la même cession de parts l'entièreté de ses 110 (cent dix) parts sociales à la société FIDEMON Sàrl.

Le comparant Monsieur Claude KOEUNE agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Le prix de cession a été payé préalablement aux présentes par l'acheteur au vendeur, qui en consent bonne et valable quittance pour solde et décharge par les présentes.

*Première résolution*

En conséquence des cessions de parts précédentes, l'article 4 des statuts est modifié et complété comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250.- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune, réparties de la façon suivante:

- FIDEMON Sàrl, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>125</u>

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Claude KOEUNE, prénommé, en tant que gérant de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de nommer Monsieur Paul HUBERTY, expert-comptable, né le 19 janvier 1960 à Luxembourg, demeurant à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a comme objet d'organiser, d'apprécier et de redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, d'établir les bilans et d'analyser, par les procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

La société a également pour objet de tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, effectuer tous les services en matière de décomptes des salaires et de secrétariat social, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. KOEUNE, P. HUBERTY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31594. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104476/67.

(110119680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Heredia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 158.289.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze.

Le quatorze juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU**

La société CRESCENT HILL HOLDINGS LIMITED, établie et ayant son siège social à Building Three, Bayside Executive Park, West Bay Street, AP-59238 Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme HEREDIA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 158.289,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2 010, publié au Mémorial C numéro 784 du 21 avril 2011.

Que le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9892. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011110909/41.

(110126865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Eagle Energy Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 34.777.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 janvier 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011104959/13.

(110119341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Galhia Recording Studios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.244.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le trente juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Denis KAHIA, gérant de société, né à Paris (France), le 11 août 1953, demeurant à L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de GALHIA RECORDING STUDIOS S.à r.l., (ci-après la Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet la production, l'édition, la promotion, l'enregistrement, diffusion et vente de toute oeuvre artistique et musicale, de chansons, poèmes ou d'autres genres littéraires, en direct ou en sous traitance, d'origine luxembourgeoise ou étrangère.

Elle pourra également faire la promotion d'auteurs, compositeurs interprètes, luxembourgeois ou autres.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Lintgen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

**Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Denis KAHIA, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch.
- 2.- Monsieur Denis KAHIA, gérant de société, né à Paris (France), le 11 août 1953, demeurant à L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Denis KAHIA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2495. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101885/109.

(110116594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104956/10.

(110119114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.725.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2011 a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société a été transféré à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.
- La démission de FIDUPAR comme administrateur catégorie «B» représenté par Monsieur DIDIER Noël a été acceptée.

- A été nommé administrateur catégorie B, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né le 4 avril 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- La démission de Monsieur Mohammed Mounir EL MAJIDI comme administrateur catégorie «A» - Président et de Monsieur Mohcine BENYAGOURB comme administrateur catégorie «A» est acceptée.

- Ont été nommés administrateurs catégorie «A», leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né le 15.8.1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- La démission de Fiduciaire GLACIS S.à r.l. comme commissaire aux comptes a été acceptée.

- A été nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né le 16.11.1968 à Arlon, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011105396/31.

(110120888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Elit Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 1.116.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 66.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104960/10.

(110119100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**ARC China Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 148.237.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 2011:*

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la cooptation de Messieurs Eudes de Drouas et Blaise Hatt-Arnold en remplacement de Messieurs Robert Imershein et Roger Ballentine.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 les administrateurs suivants:

- Mr Eudes de Drouas, Administrateur
- Mr Blaise Hatt-Arnold, Administrateur
- Mr Martin Key, Administrateur Mr Stefan Müller, Administrateur

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Adam Roseman, 25598, Prado del Azul, CA-91302 Calabasas, Californie, USA

*Administrateurs:*

- Monsieur Eudes de Drouas, Changde Lu, 500, Suite 4-6D, 200040 Shanghai, Chine
- Monsieur Blaise Hatt-Arnold, 1 rue du Cloître, 1204 Genève, Suisse
- Monsieur Marco Becker, 49, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Luxembourg
- Monsieur Franklin Craig, 1, rue du Marechal Harispe, F-75007 Paris, France
- Monsieur Martin Key, 182, Changshu Road, 200031 Shanghai, Chine
- Monsieur Stefan Müller, 86, Hügenstrasse, 60433 Frankfurt am Main

*Administrateur - Délégué:*

- Monsieur Adam Roseman, 25598, Prado del Azul, CA-91302 Calabasas, Californie, USA

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PricewaterhouseCoopers Sàrl, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, BP 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011110403/36.

(110125340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

**EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 128.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011104961/13.

(110119274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Europanel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.909.

Le Rapport Annuel Révisé au 31/12/2010 et la distribution du dividende, relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/05/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2011104962/13.

(110119105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---

**Binter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 18.671.

*Extrait du Procès-Verbal de*

*l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2011*

*Première résolution*

L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 20 juillet 2011 et nomme pour la durée restant à courir des mandats des administrateurs démissionnaires:

- Me René FALTZ, avocat, né le 17 août 1953 à Echternach (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Me Tom FELGEN, avocat, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- M. Laurent BARNICH, administrateur de sociétés, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDIEX SA et nomme en son remplacement avec effet au 20 juillet 2011, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société LOMAC S.A., avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, RCS Luxembourg B 22.206.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 juillet 2011, de son adresse actuelle à la suivante: 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINTER S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011105218/28.

(110120973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

---

**Europolis S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.494.

Le bilan rectificatif au 31/12/2010 qui remplace le dépôt référencé au numéro L 110116051.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104963/12.

(110119099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Kantrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

R.C.S. Luxembourg B 72.566.

L'an deux mille onze,

Le dix-huit juillet,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), soussigné,

Ont comparu:

1) Monsieur Ali NAQVI, commerçant, demeurant à L-1221 Luxembourg, 23, rue de Beggen.

2) Mademoiselle Neda NAQVI, commerçante, demeurant à L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants Ali NAQVI et Neda NAQVI sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "KANTRADE, S.à r.l.", ayant son siège social à L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72566,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 03 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 12 janvier 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 19 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 755 du 12 avril 2010.

Lesquels comparants, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés Monsieur Ali NAQVI et Mademoiselle Neda NAQVI décident de commun accord de modifier l'objet social et par conséquent de modifier l'article cinq des statuts de la société à responsabilité limitée "KANTRADE, S.à r.l." pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société a pour objet l'import-export de toutes marchandises.

Elle a notamment pour objet l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la distribution et la livraison de tous véhicules à moteur y compris les véhicules de seconde main, de pièces détachées et de rechange et accessoires de véhicules à moteur, huiles, essences, graisses, pneumatiques et généralement de tous objets d'outillage et de la branche mécanique. Elle pourra également exploiter une station de lavage et d'entretien pour voitures (car-wash). Elle pourra aussi effectuer la teinture de vitres et le lettrage sous toutes ses formes et effectuer toutes formalités et prestations pour l'agrément, l'immatriculation et le passage annuel au contrôle technique de véhicules automoteurs en tous genres. Cette énumération est exemplative et non limitative.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

*Frais*

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. NAQVI, N. NAQVI, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2011. Relation: GRE/2011/2675. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 juillet 2011.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2011104274/57.

(110119022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

**Fredinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.959.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 27 juillet 2011 à 16.15 heures à Luxembourg*

La présente assemblée décide à l'unanimité:

- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph Winandy,
- de prolonger le mandat des autres administrateurs nommés immédiatement après la constitution de la société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2011, à savoir les mandats de:

\* Monsieur Frédéric Delore, Président,

\* et de COSAFIN SA dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représenté par Monsieur Jacques Bordet (demeurant 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg).

- de nommer en remplacement de Monsieur Joseph Winandy, Monsieur LACOURT Philippe, Juriste né le 7.4.1965 à Thionville (France) demeurant 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

Son mandat arrivera à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2011

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Président

Référence de publication: 2011106772/22.

(110123038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

**JSFAOR Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.537.

STATUTS

Les soussignés:

1) Monsieur Jean-Sébastien MORANDINI, né à Charleroi (Belgique), le 22 août 1970, demeurant à 7, rue Leh Oicht, L-5337 Moutfort et

2) Madame Françoise PRÉVOST, née à Annecy (France), le 13 mars 1971, demeurant à 7, rue Leh Oicht, L-5337 Moutfort

ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de JSFAOR Société Civile Immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2011. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

**Art. 4.** Le siège de la société est à 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3440 Dudelange.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq mille euros (EUR 5.000,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Jean-Sébastien MORANDINI, préqualifié, est propriétaire de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales;

2) Madame Françoise Prevost, préqualifiée, est propriétaire d'une (1) part sociale.

Au total: 100 (cent) parts sociales.

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de 5.000 EUR se trouve dès à présent à la disposition de la société.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés et leurs descendants en ligne directe. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

En cas de décès d'un des associés, les parts sont librement transférables au conjoint et aux descendants en ligne directe de l'associé visé.

**Art. 7.** Toutes les décisions des associés doivent être prises à l'unanimité.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 9.** Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont répartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner un tiers acheteur. Ces héritiers ou ayants-droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé de commun accord par les associés.

La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'une année, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 11.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou ses survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

**Art. 12.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

**Art. 14.** Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 10 des statuts.

#### Gérance

Les associés conviennent de nommer gérant unique Monsieur Jean-Sébastien MORANDINI, préqualifié. Il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106229/62.

(110122021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

---

#### **Flowserve Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.308.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 janvier 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011104965/13.

(110119361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

---